

La lettre du MAIRE

www.ville-pelissanne.fr

AVRIL 2018

ÉDITO



Lors du conseil municipal du 29 mars 2018, une minute de silence a été respectée en mémoire des victimes des attentats de Trèbes et en hommage à l'acte de bravoure du Colonel Arnaud Beltrame.



Les finances de la ville sont saines

Pélissannaises, Pélissannais,

Deux conseils municipaux ont eu lieu au mois de mars 2018. Ces réunions avaient pour principal objet le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget 2018. J'ai souhaité exposer l'état des finances de la Ville aux Pélissannais, lors d'une réunion publique le 23 mars dernier, et le prochain Péli Info proposera également un dossier sur le sujet.

Plusieurs données sont cependant importantes à retenir :

- Les finances de la ville sont saines et l'ensemble des chiffres et indicateurs le montrent.
- Nous bénéficions d'un soutien à l'investissement par des subventions (Département, État et Région) 3 fois supérieur aux villes de notre taille.
- Les taux d'imposition n'augmenteront pas une nouvelle fois en 2018 comme depuis des années à Pélissanne.

Nous consacrerons 7 millions d'euros aux investissements locaux, malgré un budget de plus en plus contraint suite aux baisses des dotations de l'État.

Le budget de fonctionnement reste stable et maîtrisé, la ville développe de nombreuses initiatives pour limiter les dépenses et permettre des économies d'échelle, elle est novatrice dans sa démarche de mutualisation des marchés publics de commande avec d'autres communes du territoire. Ce mode de gestion permet de maintenir une offre de services publics forte et étoffée pour l'ensemble des publics.

Ce budget 2018 a reçu l'approbation des élus du conseil municipal, aucun vote contre n'a été formulé, c'est une satisfaction et une reconnaissance claire et sincère de la qualité du travail effectué.

Lors du conseil municipal, j'ai souhaité également préciser la politique actuelle sur le logement social à Pélissanne.

J'ai toujours souhaité que les logements proposés sur notre territoire soient ambitieux dans leur conception, répondant aux attentes des demandeurs et s'intégrant parfaitement à notre environnement. Chaque projet est donc étudié en conséquence. D'ici 2020, le contrat triennal d'actions vise à proposer de nouveaux logements, sur la trame des programmes modernes livrés depuis plusieurs années à Pélissanne.



La lettre du Maire - Avril 2018

Date de dépôt légal : 16 avril 2009

Directeur de publication : Pascal Montécot

Rédaction : Mairie de Pélissanne

Conception et réalisation : Noon Graphic Design
www.noongraphicdesign.com

Impression : Imprimerie Vallière
163, avenue du Luxembourg - 13140 Miramas

Distribution : Distripub - Tirage : 5 500 exemplaires

Pascal Montécot

Maire de Pélissanne

Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence



✓ GROUPEMENT DE COMMANDES DES DÉCORS ET MATÉRIELS D'ILLUMINATIONS DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

La loi donne la possibilité aux communes d'avoir recours à des groupements de commandes. Dans cette logique, les communes de Sénas et de Pélissanne se sont ainsi rapprochées afin d'envisager la mise place d'un groupement pour la conception, la location et la maintenance des décors et matériels d'illumination des fêtes de fin d'année. Ce groupement a vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Dans cette période de baisses des dotations de l'État, ce type de démarches de mutualisation permet à chaque commune de maintenir un haut niveau de service public tout en faisant baisser ses dépenses.

★ Délibération votée à l'unanimité.



✓ DÉNOMINATION DE LIEUX PUBLICS COMMUNAUX

Le conseil municipal a la compétence de dénommer les rues, impasses et espaces publics, pour une meilleure identification des lieux, et c'est dans ce cadre qu'il a procédé aux désignations suivantes :

LE STADE SYNTHÉTIQUE ANNEXE, jouxtant la salle Geneviève Lhermet-Jackowski, est proposé pour une dénomination sous le nom de « COMPAN – THERY ». M. Compan et M. Théry sont devenus au fil du temps des « figures » emblématiques de deux clubs sportifs Pélissannais : l'US Pélican (football) et les Foulées Pélissannaises. Ce n'est pas moins de 70 ans d'histoire du club qu'ils écrivirent, à eux deux, au sein de l'association de l'US Pélican, comme joueurs, éducateurs et dirigeants. Également présents à la création du Club des Foulées Pélissannaises en 1986, ils participèrent au célèbre Marathon de New York le 14 novembre 1993, où ils terminèrent ensemble après une course à pied de 5h02 mn. Ils ont laissé leur empreinte au sein de ces deux clubs sportifs grâce à leur amitié, leur fidélité, leur enthousiasme et leur partage.

LA TRIBUNE DU STADE MÉLOIR-ORTIN sous le nom de « Christian Chognot ». Christian Chognot a été très impliqué pendant 3 ans à l'US Pélican en tant qu'accompagnateur

dirigeant de l'équipe des moins de 13 ans. En 2007, il prend la coprésidence avec Mohamed Yahiatni de l'US Pélican pour redresser le club qui traverse une période difficile. Après un an d'un investissement considérable, il décède brutalement en 2008.

Dans le cadre de la création d'un **PASSAGE POUR LES MOBILITÉS DOUCES, QUI RELIERA LE PARC ROUX DE BRIGNOLES À LA RUE EUGÈNE PELLETAN**, il est proposé de dénommer celui-ci « Passage Gaby ». Ce passage va créer un véritable cheminement culturel entre la salle Marthe REVERSAT, le Parc Maureau et la Médiathèque. Il permettra également une interconnexion douce entre le parking du Parc Roux de Brignoles, la Médiathèque et les commerces de proximité du centre-ville. En effet, Gabriel PERRIN, dit Gaby, est né à Pélissanne le 30 août 1927. Issu de deux familles pélistannaises, il n'a jamais quitté son village tant aimé, si ce n'est pour effectuer son service militaire. Gaby vouait un amour inconditionnel à son village et aux traditions provençales. Il disait avec fierté que Pélissanne était le plus beau des villages.

★ Délibération votée à l'unanimité.



✓ ACHAT AVEC LA SAFER (SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR) DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN À VOCATION AGRICOLE

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur (SAFER) a comme mission l'aménagement du territoire, en faveur de l'agriculture, le développement rural et la prévention de l'environnement. Les parcelles situées « la Brèche », d'une superficie de 5290 m², sont situées en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et en zone inondable. Ces champs sont labourés et ne bénéficient pas d'arrosage. Afin d'éviter la disparition des terres agricoles et pour lutter contre

la spéculation, la commune a informé la SAFER de sa volonté de préempter les parcelles ci-dessus et de s'engager par le biais d'une convention à louer ces terrains à un agriculteur agréé par la SAFER.

La SAFER, qui se substituera à la commune, a accepté la candidature de cette dernière et lui a transmis une promesse unilatérale d'achat pour un montant de 12 900,00 €.

★ Délibération votée à l'unanimité.

✓ INSTALLATION DE RUCHES SUR UN TERRAIN COMMUNAL

La commune de Pélissanne est propriétaire d'une parcelle au lieu-dit « Caronte » d'une superficie de 2 990 m². Depuis 3 ans, le conseil municipal a autorisé un apiculteur amateur à occuper ce terrain pour l'installation de ses ruches sur une surface approximative de 700 m². En séance du 29 mars, le conseil municipal a renouvelé pour la même durée sachant qu'elle est consentie contre paiement en nature. L'apiculteur s'engage à reverser 5% de sa récolte annuelle à la commune de Pélissanne. Le produit des récoltes précédentes a été donné et distribué dans les services de la Restauration scolaire et au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs Jean Paul HOULIÉ.

★ Délibération votée à l'unanimité.

✓ DÉTERMINATION DES TAUX 2018 DES IMPÔTS LOCAUX

Le conseil municipal de la Ville de Pélissanne fixe chaque année les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition pour 2018 au niveau de l'année précédente, sans nuire à l'équilibre du budget.

★ Le maintien à l'identique de l'ensemble des taux d'imposition communaux a été voté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

✓ AUGMENTATION DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DE LA FORÊT COMMUNALE



Dans le cadre du travail effectué sur les forêts communales, il est proposé d'intégrer 3 nouvelles parcelles cadastrales à notre assiette foncière relevant du régime forestier. Car outre le fait de sanctuariser ces nouvelles parcelles, leur rattachement au régime forestier permettra de les faire bénéficier de facto de l'ensemble des missions de l'ONF :

- Un plan de gestion de la forêt : « l'Aménagement Forestier »
- Des propositions de programmes de travaux d'entretien
- Des propositions de coupes
- De la surveillance et de la conservation du patrimoine forestier communal

Cette opération entraîne une augmentation de la contenance de la forêt communale relevant du régime forestier de 4 211 m².

★ Délibération votée à l'unanimité.



✓ RÉSERVATION DU CAMPING DURANCE LUBERON / MALLEMORT À L'OCCASION DES MINI-CAMPS D'ÉTÉ POUR LES 5-11 ANS

Le Service Éducation et Jeunesse proposera pendant les vacances d'été des mini-camps de 2 à 3 jours, aux enfants de 5 à 11 ans. Ces mini-camps se dérouleront au Camping Durance Luberon à Mallemort, les repas du midi seront préparés et livrés par le service Restauration, les repas du soir et les petits déjeuners seront préparés par l'équipe encadrante et les enfants. Ce séjour a pour objectifs de permettre aux enfants de s'évader et se sentir réellement en vacances sans supplément sur le prix initial de la journée de centre de loisirs. L'équipe d'animation mettra en place un panel d'activités autour d'une thématique. Elle proposera également des veillées et des activités ludiques adaptées au public.

★ Délibération votée à l'unanimité.

✓ CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE PAR L'EPF PACA*

Le développement de la commune et la croissance de sa population donnent lieu à l'augmentation de différents besoins en terme de logement.

En effet, la ville dispose d'un parc de logements majoritairement pavillonnaire et d'une offre de logements aidés déficitaire et inégalement répartie sur son territoire, elle se trouve donc confrontée à une demande de logements émanant des jeunes, de seniors, de populations en difficulté et d'actifs aux revenus moyens qui ne peuvent pas se loger dans le parc social actuel.

Dans ce contexte, la commune de Pélissanne et l'EPF PACA ont conventionné dès 2006 pour assurer la maîtrise foncière d'un terrain

en centre-ville appelé « petite Brulière » et conduire la réalisation d'une opération d'ensemble dont le parti d'aménagement (2 hectares environ) et la programmation (validée par la commune) portent sur :

- Un programme mixte de logements, dont 40 % de locatifs sociaux,
- La réhabilitation et valorisation de la bastide remarquable à destination d'un équipement public,
- L'élargissement des voies existantes de dessertes et la création d'une voie nouvelle en lien avec le contournement programmé de Pélissanne (Recours sur les permis de construire en cours).

Dans la continuité de ce projet (phase

I), le secteur de « la petite Brulière Nord » (parcelle attenante au projet de la phase I) a été ciblé pour une future acquisition. L'EPF Paca portera donc sur ce secteur d'environ 2ha une vigilance toute particulière, en assurant une veille foncière et des recherches d'opportunités d'acquisition amiable, afin d'y implanter un futur projet.

*L'EPF PACA, régi par les dispositions des articles L.321-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, est un outil au service de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public pour mettre en oeuvre des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.

★ Ce projet d'aménagement a reçu l'approbation de la majorité municipale.

Les élus d'opposition du Groupe Réunir Pélissanne et de Pélissanne Autrement se sont opposés à ce projet. Guy Constant élu du Groupe Réunir Pélissanne, voisin du projet, n'a pas souhaité prendre part au vote.



✓ CHARTE DE QUALITÉ DU MARCHÉ DOMINICAL

Le marché dominical de Pélissanne profite d'une bonne fréquentation d'une part par la qualité et la diversité des produits proposés et d'autre part en raison du nombre important de forains titulaires. La ville est sollicitée régulièrement et en nombre par des forains souhaitant intégrer le marché. Aussi, afin de préserver sa notoriété, une Charte de Qualité a été adoptée et intégrée au règlement du marché. La Charte de Qualité des commerçants est un outil de progrès et de développement qualitatif pour tous les commerces du marché, c'est une démarche qualité adaptée aux commerçants et axée sur la présentation des stands et des marchandises, l'accueil, le conseil et le service aux clients.

Ses objectifs sont :

- satisfaire et fidéliser les clients du marché et son caractère provençal,
- renforcer l'image et l'attractivité de notre marché,
- fournir aux commerçants des moyens de résister et d'affirmer leur différence face aux commerçants de passage vendant des produits à très bas prix et qui ne se soucient pas de l'image qu'ils donnent au marché sur lequel ils s'installent,
- améliorer leurs prestations et leurs performances en matière de qualité d'accueil et de service à la clientèle.
- intégrer des critères de développement durable afin d'avoir une gestion en adéquation avec les actions de l'agenda 21 local

★ Délibération votée à l'unanimité.



✓ RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS DANS LES SERVICES MUNICIPAUX EN 2018

Chaque année, la commune de Pélissanne se trouve confrontée à des besoins saisonniers, de par l'accroissement d'activité de certains services et le départ en congés des agents permanents. Un recensement des besoins pour la période estivale est effectué, afin de répondre au mieux aux nécessités des services : travaux dans les écoles, préparation et service des repas des centres aérés, préparation des festivités, petits travaux d'entretien de bâtiment ou des espaces verts, accueil et secrétariat...

Pour l'année 2018, il est envisagé de recruter 36 jeunes affectés dans les services municipaux. À cela s'ajoute la nécessité de procéder au recrutement supplémentaire de 6 jeunes pour préparer le déménagement des collections de la bibliothèque vers la nouvelle médiathèque.

Aucun niveau d'étude particulier n'est requis pour accomplir ces tâches. Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Maire de Pélissanne avant le 4 mai 2018 par courrier ou par le site de la ville : www.ville-pelissanne.fr / rubrique accès rapides de la page d'accueil - emploi - offre

★ Délibération votée à l'unanimité.



✓ MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LA FONTAINE AUX MILLE BONHEURS »

Depuis plusieurs années, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux à titre gratuit, pour une année, avec l'association « La Fontaine aux Mille Bonheurs ». Cette association caritative présidée par Madame Martine GALLOIS-MONTBRUN vient en aide aux personnes les plus démunies en collectant et en redistribuant des vêtements, des jouets, des meubles... L'association a tissé un lien partenarial exemplaire tant avec la ville de Pélissanne qu'avec le CCAS dont elle est un bienfaiteur et un relais. L'intérêt local est parfaitement démontré et c'est à ce titre que la commune tient à prolonger la mise à disposition de ces locaux.

★ Délibération votée à l'unanimité.

TRIBUNE



« Qui ne dit mot consent ! » Pour les communes, le mois de mars est marqué par la préparation et le vote du budget.

Ce document, qui doit être approuvé par le conseil municipal, présente les dépenses que le Maire sera autorisé à effectuer et les recettes à percevoir au cours de l'année. Auparavant, la production du Rapport d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget lors d'un débat. Des commissions finances permettent en amont aux élus de discuter ce budget. Comme Le Maire a pu l'exposer lors de la réunion publique, les finances de la ville sont saines et bien gérées. Et la plus belle des preuves de cette gestion ne se trouve-t-elle pas dans sa reconnaissance implicite par notre opposition municipale ! Aucune question en séance publique de leur part : ni lors du débat d'orientation budgétaire, ni lors du vote du budget. Aucune participation de leur part aux commissions finances préalables aux conseils municipaux. Le budget ayant été finalement voté sans aucune voix contre. L'opposition s'est donc abstenue à tous les sens du terme. Nous y voyons donc une sorte de quitus accordé à l'excellent travail effectué par les élus de la majorité et par les services municipaux, et ce ne sont pas les rodomontades et autres gesticulations victimaires pour exister qui en occulteront la valeur.

Les élus « Ensemble continuons Pélissanne »



Réponses aux « questions orales » en Conseil Municipal ou comment humilier, insulter et diffamer l'opposition sans qu'elle puisse répondre. On nous assène avec aplomb des contres vérités sur lesquelles nous nous sommes déjà expliqués. Mais il faut nous salir, peu importe que ce soit vrai ou faux, il en restera toujours quelque chose. Nous avons quitté le conseil municipal avant la fin en signe de protestation et étudions la possibilité de plainte en diffamation ou au tribunal administratif.

Les élus du Groupe « Réunir Pélissanne »



Texte non transmis.

Groupe « Pélissanne autrement »